34e Année. — Tome LXVII N° 1741 Paris, 10 Novembre 1927

REVUE DE VITICULTURE

LES PREMIERS VŒUX DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'Agriculture viennent de tenir leur première session ; il est intéressant de discerner, parmi les nombreux vœux qu'elles viennent d'émettre, leurs tendances d'idées et le sens dans lequel elles désireraient voir s'orienter la production agricole et l'activité économique du pays.

Tout d'abord et au premier plan des préoccupations des Chambres d'agriculture, apparaît la question du tarif douanier : toutes, à l'unanimité, réclament, non pas des tarifs protecteurs égaux à ceux dont bénéficient certains produits industriels, mais un « nivellement par le bas » dans l'établissement des droits de douane, de manière à ce que l'agriculture obtienne, à l'égal de l'industrie, une protection suffisante, quoique modérée, nécessaire à rémunérer le travail, à dédommager le cultivateur de ses frais généraux et de ses risques, mais incapable de servir le jeu de la spéculation et de favorier les gains illicites ; c'est ainsi que la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, dans sa session ordinaire de mai 1927, a émis le vœu suivant : « obtenir une protection égale et modérée pour tous les produits industriels et agricoles » ; dans les Ardennes, la Chambre a demandé « que le projet de révision du tarif douanier rétablisse l'équilibre détruit entre l'agriculture et l'industrie ; qu'il assure à ces deux branches de la production aussi nécessaires l'une que l'autre à la prospérité du pays, l'égalité dans une « protection modérée et stable » (7 mai 1927). Le même vœu est repris par la Chambre d'agriculture de la Nièvre : c'est dans un esprit analogue de protectionnisme modéré que cette dernière manifeste son opinion de voir l'agriculture se contenter de droits modérés, de manière à réaliser « l'égalité douanière par le bas » entre l'industrie et l'agriculture (17 mai 1927). La Chambre de Seine-et-Oise s'exprime dans les mêmes termes (10 mai 1927) ; la Chambre de l'Indre fait preuve du même esprit de modération (16 mai 1927).

Corrélativement aux vœux demandant une protection modérée, les Chambres réclament unanimement la suppression des entraves douanières pour l'exportation des produits agricoles : telle est l'opinion émise par la Chambre d'agriculture de l'Ardèche (mai 1927), des Ardennes (7 mai 1927), de la Haute-Garonne (mai 1927, du Maine-et-Loire (9 mai 1927), de la Nièvre qui précise la question en l'appliquant au cas des jeunes animaux et en demandant « la

stabilité des tarifs et la liberté d'exportation, notamment pour l'excédent d'animaux jeunes dont la France ne peut assurer l'engraissement, exportation par avance compensée par les entrées de viande frigorifiée » (17 mai 1927) ; le même vœu est repris par les Chambres de Seine-et-Oise (10 mai 1927), de l'Indre (16 mai 1927), de l'Orne (19 mai 1927) et de Vaucluse (mai 1927).

Certaines parmi les Chambres d'agriculture dépassent même la doctrine de la modération dans les droits protecteurs et vont jusqu'à la théorie du libre échange pour tous les produits de l'agriculture et de l'industrie. Elles affirment nettement leur désir de voir le pays s'orienter dans le sens de la liberté absolue du commerce et mettent dans cette dernière formule la condition sine qua non de la prospérité économique du pays.

Le mot de libre échange est prononcé dans un vœu émis par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

« Considérant que l'agriculture constitue le facteur le plus sûr et le plus fécond du redressement national, que l'agriculture ne demande pas de privilèges par rapport au commerce et à l'industrie, émet le vœu que la nouvelle loi douanière soit basée sur le principe *du libre échange pour tous* ou de la protection égale pour tous. » La Chambre de la Nièvre entrevoit pour l'agriculture « la complète liberté commerciale » (17 mai 1927). Sans forcer la note et vouloir interpréter dans un esprit trop libéral le sens de paroles telles que celles-là, on peut dire, sans exagération, que les Chambres d'agriculture demandent unanimement l'abaissement, sinon la suppression des barrières mises à l'importation des produits agricoles, et considèrent cette mesure comme un pis aller qui doit mener à la liberté complète qu'elles désirent voir réalisée, dès à présent, pour les exportations. La protection modérée qu'elles réclament est moins définitive que transitoire et représente le tremplin sur lequel l'activité de production doit prendre son élan pour mener victorieusement la lutte sous le régime libre-échangiste de l'avenir.

Nous ne voulons pour confirmation de cette conception de la politique douanière des Chambres d'agriculture, que leur désir unanimement exprimé de voir se réduire au strict nécessaire l'intervention gouvernementale pour la limitation des échanges : elles veulent voir se constituer, pour le régime douanier des produits agricoles, un statut stable qui ne soit plus livré à l'arbitraire des décisions gouvernementales : celles-ci ne pourraient désormais intervenir que dans les cas de force majeure et après consultation des Chambres d'agriculture : telle est l'opinion exprimée le 7 mai dernier par la Chambre des Ardennes « que toutes les réductions de droits d'entrée et toutes les prohibitions de sortie soient désormais supprimées et ne puissent être provisoirement rétablies dans des circonstances d'une gravité exceptionnelle qu'après avis des Chambres d'agriculture ». L'idée de la stabilité du régime douanier est reprise par la Chambre du Maine-et-Loire et se complète par celle de l'intervention nécessaire et obligatoire du Parlement :

« Assurer la stabilité des droits protecteurs et du régime des exportations en limitant les pouvoirs conférés au gouvernement aux circonstances graves et d'un caractère vraiment exceptionnel, avec obligation de faire confirmer la

mesure par le Parlement » (9 mai 1927). Tel est aussi l'avis de la Chambre de la Sarthe (10 mai 1927), de la Nièvre (17 mai 1927), de la Côte-d'Or (mai 1927), de l'Indre (16 mai 1927) et de l'Orne (19 mai 1927).

Ce protectionnisme modéré, d'esprit libre échangiste, que les Chambres d'agriculture désirent voir placer sous la garantie de l'intervention parlementaire et de leur propre intervention, s'oppose nettement au régime d'arbitraire gouvernemental qu'engendra la loi du 27 juillet dernier rétablissant la liberté de sortie des produits agricoles et le régime douanier né du récent accord franco-allemand : la Chambre du Gard, en effet, a exprimé, dans une lettre adressée à tous les sénateurs et députés, ses regrets de voir le blé insuffisamment protégé par le décret du 2 septembre dernier et frappé d'interdiction d'exportation par la loi du 27 juillet.

D'autre part, cette même Chambre d'agriculture du Gard, en la personne de son président, a procédé à une étude très intéressante sur les rapports étroits existant entre la révision du tarif douanier et l'accord commercial franco-allemand du 17 août dernier ; par décret du 30 août, en effet, le gouvernement a apporté d'importantes modifications à notre régime douanier et l'on s'étonne que des réformes aussi profondes n'aient pas été l'œuvre du Parlement qui délégua pour cet objet ses pouvoirs au gouvernement par la loi du 27 juillet déjà citée. En effet, bien que le Parlement se soit réservé les articles visant les objets d'alimentation et tous articles vestimentaires, les majorations apportées par le gouvernement aux autres articles ne laissent pas d'avoir une profonde répercussion sur les objets de première nécessité et de contribuer à rendre la « vie plus chère » dans son ensemble. Le nouveau tarif, en effet, qui ne semblait se rapporter qu'au traité franco-allemand, en même temps que lequel il devait entrer en vigueur, intéresse le régime douanier du pays dans son ensemble et ne manquera de troubler nos relations commerciales avec tous les pays du monde. Les augmentations sensibles du nouveau tarif rendent l'écart entre la protection accordée aux produits industriels et aux produits agricoles plus sensible qu'elle n'était dans le projet soumis au Parlement : le gouvernement, dans son récent décret du 30 août, n'a fait qu'accentuer une différence que déplorait déjà tout le monde agricole.

Ce n'est donc pas sans raison que les Chambres d'agriculture, constatant les résultats des dernières mesures gouvernementales modifiant le régime douanier, se réfugient dans un protectionnisme modéré, empreint de libéralisme et soustrait à l'autorité arbitraire du gouvernement.

Quels sont, pour appliquer à des cas courants la doctrine que nous venons de développer, les principaux articles sur lesquels les Chambres d'agriculture demandent une révision de leur statut douanier dans le sens indiqué ? Nous insisterons sur trois points qui ont retenu particulièrement l'attention des Chambres d'agriculture : les vins, le blé, les engrais.

En ce qui concerne les vins, nous trouvons un vœu émis par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme « relatif à la révision douanière en ce qui concerne les vins » (9 mai 1927). A travers la rédaction vague de ce texte, il faut entrevoir toutes les revendications présentées par les groupements agricoles des

diverses régions du pays visant l'insuffisance de la protection accordée aux vins, sur laquelle nous avons insisté dans nos études sur le projet de réforme du tarif douanier.

Mais la question du blé et de la farine tient, dans les préoccupations des Chambres d'agriculture relatives au tarif douanier, une place plus importante que celle du vin. Nous retenons, à ce point de vue, à titre de vœu type, une lettre dont nous avons précédemment parlé adressée par le président de la Chambre d'agriculture du Gard à tous les parlementaires : la question angoissante qui se pose actuellement, y est-il dit, est celle du ravitaillement du pays en blé et de son indépendance économique à l'égard des autres pays ; la crise que traverse la production française à l'heure actuelle est due, d'après l'opinion du président de ce groupement, à la politique douanière suivie à l'égard du blé, à savoir : insuffisance de la protection, privation de la liberté d'exportation.

La protection douanière, en effet, à accorder au blé doit être modérée, mais raisonnable, de manière à permettre aux producteurs de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère : les pays étrangers, en effet, sont souvent favorisés au point de vue de la production par des charges fiscales moindres, et une aire de production plus étendue leur permettant de pratiquer des prix défiant toute concurrence. Par suite, il est urgent de rétablir l'incidence douanière d'avant-guerre et de donner au statut douanier des blés toute la stabilité désirable. La Chambre d'agriculture du Gard, en août dernier, espérait que le droit serait porté à 35 francs ; le décret du 2 septembre lui a apporté une désillusion sur ce point.

D'autre part, et corrélativement, il importe que la prohibition de sortie sur les blés soit levée ; l'établissement d'un droit de douane plus fort ne saurait compenser le préjudice grave provenant de l'impossibilité où se trouvent les producteurs d'envoyer ce trop plein de leurs récoltes à l'étranger : « tantôt, en effet, les récoltes capricieuses donnent un excédent qui, faute d'exportation, déprime les cours ; tantôt, même en cas de récolte ordinaire, surtout à certaines époques, la spéculation, maîtresse des cours du marché intérieur, grâce à la prohibition d'exportation, les fait baisser fort au-dessous des prix mondiaux ». Le président de la Chambre du Gard ajoute, à ce propos, que ce n'est pas la liberté d'exportation des blés qui pourra affamer le pays, mais bien la disparition même de cette culture ; il suffit, pour garder sur le marché du pays les blés indigènes, que leur prix de vente se maintienne au cours mondial. Le danger ainsi signalé vient de se préciser avec la dernière loi votée le 14 juillet dernier qui rétablit la liberté d'exportation des produits agricoles sauf pour le blé. Et le président conclut en lançant au gouvernement et au Parlement un ultimatum ainsi conçu : « Pensez-vous qu'il y ait désormais beaucoup d'agriculteurs assez naïfs pour faire du blé, le seul produit agricole qui soit exposé à être vendu au-dessous du cours mondial ? La levée de la prohibition d'exportation du blé doit être réalisée d'urgence. »

C'est dans le même esprit de protectionnisme modéré et de liberté pour l'exportation qu'est envisagée la question douanière appliquée aux engrais :

en ce qui concerne les engrais azotés, les Chambres d'agriculture réclament unanimement l'abaissement des droits à l'importation et même leur suppression : c'est ainsi que le 5 mai dernier, la Chambre d'agriculture de la Corrèze, considérant la nécessité d'accroître la production agricole pour nous affranchir du tribut étranger, et l'importance que prend l'azote parmi les agents d'intensification des produits du sol, demande que le nitrate de soude naturel soit exonéré de tous droits de douane, que le sulfate d'ammoniaque et les nitrates de synthèse livrés par l'Allemagne au titre des réparations en nature soient livrés à l'agriculture à un prix diminué du prix des droits de douane qu'ils doivent acquitter ; enfin, que les nitrates de synthèse d'importation, s'ils sont frappés de droit de douane, le soient modérément.

D'autre part, et dans le même sens, la Chambre d'agriculture de la Sarthe a émis, le 10 mai dernier, et pour des raisons analogues, un vœu visant « à la suppression de tous droits à l'importation des engrais azotés ».

Ces quelques exemples concrets suffisent à illustrer la thèse générale que nous avons développée au début sur la conception que se font les Chambres d'agriculture du régime douanier de l'avenir : un protectionnisme modéré, libre-échangiste dans son fond, telle est la nuance qui peut servir à caractériser la doctrine des nouveaux organismes telle qu'elle se dégage de leurs premiers vœux.

Nous examinerons, dans un prochain article, les autres questions dont se sont occupées les Chambres d'agriculture : en particulier celles qui touchent à l'impôt sur les bénéfices agricoles, aux ressources fiscales des Chambres et à divers autres points (transport, crédit agricole, comptabilité agricole).

M. Dubois.

PREVISIONS DE LA RECOLTE D'OLIVES DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN EN 1927

Pour répondre aux désirs de la propriété, des coopératives oléicoles et du commerce des huiles d'olive, nous avons procédé cette année encore à une enquête dans les principaux Etats producteurs, afin de donner aux intéressés des indications précises sur les prévisions de récolte ; celles-ci ont été établies après visite des milieux oléicoles en France et sur des renseignements précis et sûrs pour les autres contrées productrices d'huile d'olive.

Ces prévisions ne sont cependant qu'approximatives, car d'ici à la récolte bien des causes peuvent venir influencer le rendement.

Mais en matière oléicole, les prévisions actuelles peuvent plutôt devenir mauvaises que meilleures, car si des pluies sont susceptibles de faire augmenter un peu le rendement, la sécheresse, le dacus, peuvent au contraire la faire diminuer considérablement ; il faut donc à ce jour estimer la récolte pendante comme une récolte peu inférieure, mais supérieure aux possibilités, sur-

tout si la sécheresse actuelle persistait et, si le dacus ou ver de l'olive opérait des dégâts.

France

Var. — Le Var est le département qui au point de vue oléicole présente la plus grande importance ; les oliviers y occupent encore 30.000 hectares, soit presque le tiers des oliveraies françaises.

La production sera très variable cette année dans le département.

Dans les régions de Varages, Lorgues, la récolte sera d'une petite moyenne, mieux cependant qu'une demi-récolte ; dans celle d'Aups, de Cuers, demi-récolte ; meilleure dans les régions du Catellet et du Beausset.

La production sera bonne dans la partie du département comprise entre Toulon et les Bouches-du-Rhône, au-dessus de la moyenne à Sanary, Ollioules, Bandol ; entre Toulon et les Arcs, elle serait très intéressante si une pluie se produisait. Elle est cependant assez bonne dans les terrains profonds, mais sur les coteaux secs, les olives tombent.

Dans l'ensemble et après visite des principaux centres producteurs, il nous semble que ce département présente une récolte supérieure à celle de l'année dernière, à l'heure actuelle.

Gard. — C'est ici le deuxième département comme surface en oliviers et les plantations y dépassent 18.000 hectares.

Dans le Gard, la récolte sera bonne dans les grands centres producteurs de la vallée du Rhône, du Gardon, plaine de la Vaunage, etc., etc... Il semblerait ici que la variété qui a le moins bien noué ses fruits serait la picholine, ordinairement utilisée en confiserie.

Les olives seraient moins nombreuses dans le nord du département, mais en général le Gard fera probablement cette année une récolte supérieure à celle de 1926.

Bouches-du-Rhône. — L'importance des oliveraies dans les Bouches-du-Rhône égale à peu près celle du Gard, mais la production y serait supérieure, car certaines régions comme la vallée des Baux, de l'arrondissement d'Aix, sont spécialisées dans la culture de l'olivier et obtiennent, grâce à une taille et à une culture plus rationnelles, des rendements supérieurs à ceux de bien d'autres régions.

La récolte semblerait être dans les Bouches-du-Rhône légèrement inférieure à celle de l'année dernière.

Réellement inférieure dans l'arrondissement d'Aix et les grands centres de Berre, Lambesc, La Fare, Pélissanne, etc.; un peu meilleure dans la vallée des Baux.

Faisant le cas qu'il faut des notes trop pessimistes de la propriété, un peu optimistes de quelques commerçants, nous estimons la production à une bonne demi-récolte, si les circonstances climatériques sont favorables d'ici à la récolte.

Vaucluse. — Plus de 10.000 hectares sont encore en oliveraies dans ce dé-

partement et, dans certaines régions, ces plantations constituent la principale production.

On obtiendra dans le Vaucluse une bonne demi-récolte, légèrement inférieure à celle de l'année dernière, qui dans les environs de Beaumes de Venise et la région du Haut-Comtat, avait été supérieure à la moyenne.

Alpes-Maritimes. — Ce département occupe par la qualité de ses huiles un rang qui n'est pas inférieur à celui de bien d'autres régions de la Provence ; par sa surface, il occupe la cinquième place.

Dans les Alpes-Maritimes, la récolte sera nettement déficitaire, bien inférieure à celle de 1926 et cela du fait de la sécheresse, cependant dans les importantes régions oléicoles de la région de la frontière, Breil, etc., la récolte sera moyenne, presque égale à celle de l'année dernière.

Dans les Alpes-Maritimes et d'une façon générale, l'olivier est de plus en plus négligé et si dans quelques régions il constitue encore une source de richesses, dans beaucoup d'autres, sur tout le littoral pourrait-on dire, il disparaît pour faire place à des villas et constructions de plaisance ; relégué alors sur les coteaux, souvent cultivé en terrasses, sa culture devient plus difficile, impossible dans de nombreux milieux, où l'exode rural vers les centres de villégiature du littoral a raréfié, jusqu'à la rendre introuvable, la main-d'œuvre.

Corse. — En 1926, ce département avait donné une excellente récolte ; en 1927, la production sera très déficitaire, nulle dans plusieurs milieux.

La Balagne, ainsi que la région d'Olmetto à Sollacaro et Pila Canale, ne donneront presque rien. La production s'abaissera au-dessous du quart d'une récolte normale, en supposant encore que le dacus ne détruise pas les olives qui restent.

Hérault. — D'une façon générale, ce département récoltera plus d'olives qu'en 1926, la récolte dans plusieurs milieux sera presque normale.

La sécheresse donne cependant des craintes, car depuis plusieurs mois, il n'est pas tombé une goutte d'eau.

Drôme, Ardèche. — La récolte, sans être normale, sera meilleure que l'année dernière ; elle se rapprochera d'une petite moyenne.

Le Nyonsais produira des olives très précoces et en assez grande quantité.

Basses-Alpes. — Récolte supérieure à celle de l'année dernière, qui avait été évaluée à un tiers d'une année normale et une fois moindre que celle de 1924.

La production pourra atteindre 8.000 quintaux d'olives.

Pyrénées-Orientales. — Récolte supérieure à celle de l'année dernière et, grâce à des pluies abondantes qui ont eu lieu la première quinzaine du mois d'août, tout fait espérer que les arbres conserveront leurs fruits.

Conclusions pour la production possible en France

A l'heure actuelle, les oliviers sont en excellent état de végétation, exception faite là où la négligence ou le manque de main-d'œuvre sévissent, et tout

fait espérer que la récolte pendante résistera aux intempéries possibles ; à l'heure actuelle, c'est surtout la sécheresse qui est à redouter et tous les jours elle accélère la chute des olives.

L'absence de maladies, à ce jour, donne presque la certitude que les huiles que nous obtiendrons seront de première qualité.

La plus petite récolte enregistrée ces dernières années est celle de 1920 (32.280 quintaux d'huile) et qui s'est abaissée à un petit tiers d'une récolte moyenne.

Elle s'est élevée à 80.000 quintaux en 1924, 70.000 quintaux en 1925, 75.000 quintaux en 1926, nous croyons que nous arriverons et dépasserons même 80.000 quintaux cette année si rien de fâcheux ne se produit d'ici en novembre prochain, mais nous ne serions nullement étonné que cette récolte progresse à 90.000 quintaux si la sécheresse prenait fin et si le dacus ou ver de l'olive ne faisait pas son apparition.

Tunisie

La récolte sera nettement déficitaire et probablement l'une des plus petites que l'on aura vues depuis ces dernières années.

Elle atteindra à peine les 7/10 de la production des cinq dernières années, soit alors environ 250.000 quintaux ; elle sera donc inférieure encore à celle de 1926.

C'est à l'absence de pluies, l'automne et l'hiver derniers, et à une sécheresse extrême en juin-juillet, qu'il faut attribuer cette diminution de production ; si la sécheresse persistait, cette diminution pourrait s'aggraver.

Algérie

Contrairement à la Tunisie, l'Algérie présente cette année-ci une bonne récolte, bien au-dessus de la moyenne et au moins deux fois et demi plus forte que celle de l'année dernière qui, il faut le dire, avait été très médiocre (110.000 quintaux d'huile en 1926 contre 250.000 quintaux en 1925).

Si l'ouragan du 12 avril a ravagé les oliveraies du littoral, sur une assez grande longueur, les grandes régions oléicoles produiront beaucoup de fruits.

A Oudja, Tlemcen, Bel-Abbès, Sig, Mascara, Rélizane, soit tout le département d'Oran, la récolte sera bonne en qualité et quantité.

Dans le département d'Alger, Orléansville, la plaine de la Mitidja, la petite Kabylie, Boghni, Michelet, tout l'arrondissement de Tizi-Ouzou, les espérances de récolte sont très grandes.

Dans le département de Constantine, la Grande Kabylie, la vallée de Bougie la région de Philippeville et celle de Bône, la production s'annonce aussi très bonne.

Les fruits sont partout très sains et promettent de fournir de l'huile de très bonne qualité.

L'Algérie fera cette année plus d'huile que la Tunisie.

Maroc

La récolte sera bonne et supérieure à celle de l'année dernière.

On avait obtenu 45.000 quintaux d'huile en 1926, contre 100.000 quintaux en 1925.

Espagne

Surface en oliviers, environ 1.650.000 hectares. Production en 1926 : 2 millions 320.000 quintaux d'huile, inférieure de 500.000 quintaux à la moyenne des années 1920 à 1925 ; cette dernière année, la récolte avait atteint 3 millions 274.000 quintaux d'huile.

Les prévisions de la prochaine récolte d'olives dans toute l'Espagne sont satisfaisantes et celle-ci sera supérieure en quantité et qualité à la récolte dernière.

En ce qui concerne l'Andalousie (la principale région productrice de l'Espagne), la récolte se présente également supérieure à la dernière.

Cette heureuse situation pour l'Espagne est due à d'abondantes pluies au printemps dernier et à l'absence à ce jour du dacus ou ver de l'olive.

Italie

En 1926, la récolte s'est élevée à 1.883.000 quintaux, et a atteint presque le chiffre d'une bonne récolte, soit environ 2.000.000 de quintaux d'huile.

En 1927, les prévisions sont moins favorables.

Dans la Puglia, la Calabre, le Lazio, l'Ombrie, on obtiendra une récolte très réduite.

Dans les autres régions oléicoles de l'Italie, on aura une récolte moyenne sauf circonstances climatériques défavorables.

D'une façon générale, il est sûr aujourd'hui que la récolte sera inférieure à celle de 1926.

Conclusions générales

La propriété et le commerce des huiles d'olives en France sont spécialement intéressés par la production des régions que nous avons examinées dans cette enquête, car dans les autres milieux, ou bien les exportations d'huile sont interdites, ou les huiles produites sont nécessaires aux besoins des milieux.

Parmi les régions qui figurent dans notre enquête, nous voyons que seules l'Espagne (pays à change élevé) et l'Algérie pourront exporter des huiles.

Il ne semble donc pas que ce soit encore cette année qu'il y aura suffisamment d'huile d'olive pour faire face à tous les besoins, et nous répétons ce que nous disons tous les ans, « que la rareté des corps gras dans le monde permettant à ceux-ci un débouché toujours assuré et à des prix rémunérateurs, il y a lieu de poursuivre plus que jamais l'intensification de la production et l'amélioration de nos procédés de fabrication ».

J. Bonnet.

ACTUALITÉS

Situation du marché des vins (Palef). — Vignoble du Languedoc (E. F.). — La récolte des cidres en 1927. — A propos d'une erreur dans les statistiques officielles (C. G. V.). — La viticulture à l'Exposition internationale d'Horticulture (P. M.). — L'état brumeux de l'atmosphère (M. C.). — Marine nationale. — Bibliographie.

Situation du marché des vins. — Plusieurs lecteurs de la *Revue* ont été surpris de ne trouver, dans les tableaux de consommation qui ont été publiés, aucun chiffre relatif à la consommation en Algérie, et l'on a demandé aux bureaux du journal la raison de ce silence des statistiques officielles. Les chiffres de la consommation ne sont pas, en effet, enregistrés mensuellement, quoique cela fût possible actuellement ; mais d'une enquête à laquelle s'est livré l'un de ses correspondants, la *Revue* peut les déduire et les préciser.

La production algérienne représente pour les dix années de 1916 à 1925 un total de 76.941.935 hectolitres, soit une moyenne annuelle de 7.694.193. La sortie totale des vins d'Algérie a été pendant ces dix années de 49.998.393 hectos, soit un reliquat annuel de 2.694.354 hectos, dont il faut extraire les vins allant à la chaudière, environ 694.354 hectos ; il reste donc 2 millions d'hectos consommés annuellement en Algérie par la population locale. Ce chiffre de 2 millions d'hectos peut se déduire facilement en tenant compte de la population européenne (872.439 Européens, et 5.192.426 indigènes), soit environ 500 à 600.000 consommateurs européens qui absorbent 2 millions d'hectos.

La récolte algérienne sera bientôt connue ; certains organes viticoles l'estiment à 7.500.000 hectos pour 1927. Les indications qui nous sont fournies nous permettent de croire plutôt à un chiffre inférieur qui ne dépasserait pas 7 millions l'hectolitres pour 1927 ; de sorte que l'Algérie pourrait envoyer au plus 5 millions d'hectolitres à la métropole. La récolte de 1927 serait donc inférieure à la moyenne des dix dernières années ; mais elle ne serait pas la plus faible, car la production ne fut que de 5.003.112 en 1921 et 5.283.843 en 1917 ; les maxima ont été atteints en 1925 avec 11 millions d'hectolitres et en 1923 avec 10 millions. Il faudrait peut-être ajouter que l'extension du vignoble n'a fait que croître et croît encore dans cette décade.

La réduction de la récolte algérienne n'est pas particulière à notre colonie ; au fur et à mesure des décuvages, elle s'accuse partout et les 50 millions d'hectolitres qu'escompte le milieu commercial seront bientôt reconnus comme un mythe. Les estimations varient suivant les désirs ou les craintes de ceux qui les formulent, et la réalité ne sera vérifiée qu'en fin décembre pour tout le vignoble français, mais dans une quinzaine de jours pour le vignoble méridional. Et c'est ce qui rend les marchés méridionaux toujours un peu hésitants, quoique la consommation dans les grands centres de population ait repris une marche rapidement et sérieusement ascendante, ainsi que le prouveront les dernières statistiques du 14 octobre. Le commerce de ces places, dont les stocks sont réduits à leur plus simple expression, devient d'ailleurs un peu nerveux et cette nervosité s'est manifestée aux derniers marchés du Midi qui ont été plus soutenus. Les prix moyens ne descendent pas au-dessous de 17 francs le degré pour les vins les plus inférieurs, la moyenne est de 18 fr. et quelques beaux vins ont marqué 19 francs et même 20 francs le degré. Ces derniers sont beaucoup plus recherchés, comme les rosés et les blancs, qui prennent de 1 à 2 francs le degré en plus que pendant tout le cours de la dernière campagne. Les vins à fort degré et grosse couleur sont d'ailleurs rares dans le vignoble français, et le commerce en a besoin pour relever les petits vins du Centre et même du Midi de la France (petits vins qui n'ont souvent que 6 et 6 1/2 degrés). L'Espagne en fournira sans doute, mais avec le change et les droits de douane, ceux-ci minimes actuellement avec la valeur de la monnaie ibérique, leur prix se maintient à plus que parité avec les beaux vins de France.

Quant aux cidres, dont on avait voulu faire un épouvantail aux vignerons, ils ne pèseront pas beaucoup sur le marché, d'abord parce que la récolte n'at-

teindra pas, bien loin de là, les chiffres annoncés, que quantité de trains de pommes sont partis pour l'Allemagne, et que la distillation est faite en masse par les distillateurs du Midi qui ont émigré en Bretagne et en Normandie pour trouver, faute de vins, de quoi fournir l'alcool de bouche nécessaire à l'industrie des liqueurs, dont les réserves ont disparu par suite du déficit de la distillation en 1927 pour les vins et des trois dernières années pour les cidres ; les hauts cours des eaux-de-vie en sont une preuve.

La vente des vins au détail se maintient, pour les bons vins communs, de 2 fr. 75 à 3 francs la bouteille Saint-Galmier, et de 3 fr. 25 à 3 fr. 50 pour les vins un peu supérieurs ; le consommateur accepte ces prix qui en réalité, à l'indice 5, correspondent à des prix de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 en valeur or. Mais nous reconnaissons que ces cours au détail sont un peu au plateau des possibilités ouvrières au-dessus duquel la consommation pourrait à nouveau se restreindre. — PALEF.

Vignoble du Languedoc. — Cette semaine les transactions ont été presque nulles à cause des fêtes de la Toussaint. Le marché de Montpellier ne s'est pas tenu mardi.

Les cours des vins restent stationnaires et la propriété tient ses prix pour les beaux vins.

Nous avons eu deux jours de pluie qui font du bien aux semences et permettent de faire les labours et les trous de remplacement dans les vignes.

La température reste très douce avec un soleil chaud dans la journée. Aussi les feuilles persistent sur les arbres et sur les ceps de vignes.

Nous aurions besoin de pluies persistantes pour alimenter les sources. — E. F.

La récolte des cidres en 1927. — La Confédération Générale des Producteurs de Fruits à Cidre nous communique la note suivante :

La récolte des fruits à cidre peut être évaluée à 35-37 millions de quintaux, largement inférieure à celle d'une forte année (47 millions de quintaux en 1924). La constitution des réserves habituelles de fruits et de cidres par les récoltants, dont les caves avaient été presque totalement vidées par la production très déficitaire des années 1925 et 192, la distillation à la ferme qui se généralise, semblent devoir absorber la plus grosse partie de la récolte. Aussi, a-t-on constaté ces dernières semaines, une certaine raréfaction des offres, accentuée encore par les prix non rémunérateurs qui étaient offerts, la culture se refusant à vendre à perte.

Parallèlement, les demandes de la distillerie se sont développées en raison du redressement des cours des alcools, redressement qui s'est poursuivi la semaine écoulée. Voici d'ailleurs le bilan de la hausse enregistrée à la Bourse de Commerce de Paris (l'hectolitre à 100°) : novembre 680-690 fr. (8 octobre) à 870-880 fr. (3 novembre); 4 premiers 710-750 fr. (8 octobre) à 900-920 fr. (4 novembre).

Pour ces deux raisons, le marché des pommes à cidre accuse un redressement général. La fermeté s'est d'ailleurs notablement accentuée depuis la semaine passée.

A propos d'une erreur dans les statistiques officielles. — Dans le tableau du mouvement des vins publié à l'*Officiel* du 15 octobre, il était indiqué que les quantités de vins *de la récolte de* 1926 enlevés au cours du mois de septembre 1927 des chais des récoltants du département de l'Hérault s'étaient élevées à 963.176 hectolitres et le total pour les 12 mois de la campagne à 9.845.122 hectolitres.

Ces chiffres n'étaient pas exacts et étaient le résultat d'une erreur matérielle.

Le *Journal officiel* du 20 octobre a publié à ce sujet une rectification de laquelle il résulte que s'il est bien sorti des chais des récoltants du département de l'Hérault, en septembre dernier, une quantité totale de 963.176 hectolitres, il y a lieu de faire une distinction entre les vins de la récolte de 1926 et les vins et les vendanges expédiées de la récolte de 1927.

Les résultats réels pour l'Hérault doivent donc, de ce fait, s'établir ainsi :

Quantités de vins de la récolte 1926 sortis en septembre.....	357.391 hect.
Quantités de vins ou vendanges de la récolte 1927 sorties en septembre	605.624 hect.
Total	963.176 hect.

Les totaux pour la France, en septembre 1927 et pour toute la campagne 1926-1927, sont également à rectifier de la même façon et au lieu des chiffres indiqués à l'*Officiel* du 15, en réalité et d'après l'*Officiel* du 20, nous avons les chiffres suivants :

Mois de septembre 1927

Quantités de vins de la récolte 1926 sortis en septembre.....	1.255.453 hect.
Quantités de vins ou vendanges de la récolte 1927 sorties en septembre	1.791.360 hect.
Total	3.046.813 hect.

Campagne 1926-1927

Quantités de vins de la récolte 1926 sorties au cours des 12 mois	31.826.901 hect.
Quantités de vins ou vendanges de la récolte 1927 sorties en septembre 1927	1.791.360 hect.
Total	33.618.261 hect.

Cette rectification de l'erreur matérielle qui s'est produite dans le tableau paru à l'*Officiel* du 15 octobre n'affecte nullement le chiffre réel des sorties de l'Hérault, ni le chiffre total des sorties de la France en septembre. Elle modifie seulement la répartition en vins de la récolte de 1926 et de la récolte de 1927

Il en résulte que le total des sorties de vins des chais des récoltants dans l'Hérault, pour la campagne 1926-27 et dans la France entière a été ainsi affaibli du chiffre des quantités de vins ou vendanges de la récolte 1927 sortis des chais des récoltants de l'Hérault au cours du mois de septembre.

Cette rectification, sans importance, puisqu'elle ne représente qu'un simple chevauchement de chiffres d'une campagne sur l'autre, a été exploitée à l'encontre des récoltants.

En effet, certains journaux ont pris prétexte de cette rectification pour faire ressortir d'abord que les quantités de vin sorties des chais des récoltants en France pendant la campagne 1926-27 étaient inférieures de 15.520.496 hect. sur celles de la précédente campagne 1925-1926 et pour ajouter ensuite que les quantités de vin soumises aux droits de circulation en septembre 1927 n'étaient supérieures que de 134.953 hect. à celles du mois précédent, ce qui indiquerait, d'après ces organes, que s'il y a légère augmentation, elle est très peu sensible, la baisse des prix n'ayant pas été jusqu'ici suffisante pour ramener au vin bien des consommateurs que les hauts prix en avaient détournés.

Une mise au point de ces appréciations s'impose.

Il est à remarquer et à mettre sérieusement en évidence que, au cours du mois de septembre 1927, les sorties des vins des chais des récoltants en France (récolte 1926 et récolte 1927) se sont élevées à 3.046.813 hect. contre 1 million 437.947 hect. en août 1927 et contre 3.203.864 hect. en septembre 1926.

Différence en plus en septembre 1927 sur août 1927 = 1.608.866 hect.

On voit que la demande en septembre a été bien supérieure qu'en août.

Différence en moins en septembre 1927 sur septembre 1926 = 157.051 hectolitres.

La demande en septembre 1927 a été presque aussi forte qu'en septembre 1926.

Il n'était pas inutile de souligner ces comparaisons.

Le total des sorties de vins des chais des récoltants au cours de la campagne 1926-27 a été inférieur de 15.520.496 hect. au total des sorties de la campagne précédente, mais il ne faut pas oublier de remarquer aussi que la récolte de 1926 a été en France inférieure de 21.847.065 hect. à celle de 1925.

A moindre récolte a correspondu une moindre sortie, c'est tout naturel. Toutefois, comparativement à l'importance des récoltes, les sorties de vins de la campagne 1926-27 sont supérieures à celles de la campagne 1925-26.

Ainsi que nous l'avons dit, il a été indiqué par certains organes que les quantités de vin soumises aux droits de circulation en septembre 1927 n'étaient supérieures que de 134.953 hect. à celles du mois précédent, mais ce que l'on a omis d'ajouter c'est que comparativement à celles de juillet 1927, les quantités de vin soumises aux droits de circulation en septembre 1927 marquaient une progression qui se chiffre par 499.328 hect. et qu'elles sont également supérieures à celles de juin 1927. Par ce qui précède, on voit nettement que la consommation taxée est en augmentation assez sérieuse depuis le début de juillet.

Et maintenant, pour répondre à l'objection faite et soulignant que si l'augmentation de la consommation taxée a été très peu sensible parce que la baisse des prix n'a pas été suffisante pour ramener au vin bien des consommateurs que les hauts prix en avaient détournés, nous sommes dans l'obligation d'indiquer d'abord que les chiffres de la consommation taxée en septembre ne correspondent pas aux 30 jours du dit mois, mais s'appliquent à une période qui comprend une petite partie du mois d'août et une plus grande partie du mois de septembre, et de dire aussi que ce n'est guère qu'au début d'octobre que la baisse des vins s'est manifestée à la consommation, alors que depuis le milieu de juin les prix des vins avaient sensiblement baissé à la production.

Ce n'était point certainement pour provoquer ces conclusions que quelques journaux avaient commenté, à l'encontre des intérêts des récoltants, le rectificatif à l'*Officiel*.

Pour notre part, nous avons estimé que cette mise au point était nécessaire. — C. G. V.

La viticulture à l'Exposition internationale d'Horticulture. — Cette année, plus encore peut-être que les précédentes, l'Exposition organisée au Cours-la-Reine par la Société Nationale d'Horticulture a été un grand succès pour nos producteurs de chrysanthèmes, d'œillets, de roses, d'orchidées, de cyclamens et de fruits. Les producteurs français ont bien marqué leur place, à côté des horticulteurs étrangers de premier ordre qui ont voulu participer à cette compétition internationale. Aussi les organisateurs et les exposants prennent leur part des compliments unanimes des visiteurs.

Nous avons été particulièrement heureux de voir les raisins de table de France tenir dans cette exposition une place très importante. La Compagnie Paris-Orléans, continuant son œuvre de propagande en faveur de nos succulents raisins de plein air, a su grouper, dans un stand fort bien aménagé, les envois de chasselas doré du Quercy, de la région de Cahors, de Moissac, d'Agen et de Port-Sainte-Marie. Quelques beaux muscats de Hambourg, quelques œillades et quelques muscats d'Alexandrie complétaient cette exposition très remarquée.

Le Syndicat des viticulteurs de Thomery et les Forceries de Rueil-Buzenval avaient aussi disposé des vitrines où le chasselas doré de Fontainebleau dominait. D'autres variétés de raisins forcés en serre et des modèles d'emballage ajoutaient à l'intérêt de ces lots, très bien présentés.

Mais le véritable clou de cette partie viticole, c'est, encore cette fois, l'exposition des Etablissements Etienne Salomon et fils, qui a reçu d'ailleurs le prix d'honneur (objet d'art). Le public s'est arrêté, littéralement extasié, devant les superbes grappes noires ou blanches de nos meilleures variétés. Quant au véritable Chasselas de Fontainebleau, il réalisait une merveille, que chacun aurait bien voulu pouvoir goûter.

Notre célèbre établissement de Thomery, « même famille, mêmes terres de-

puis 1618 », également réputé dans le monde pour ses excellents raisins et pour ses plants greffés, ses porte-greffes et ses boutures ou racinés de toutes les variétés recommandées, a remporté encore cette année un grand et légitime succès. Nous sommes enchantés d'en féliciter l'actuel directeur, M. René Salomon, qui soutient si brillamment le renom viticole français dans les concours internationaux. — P. M.

L'état brumeux de l'atmosphère (1). — On distingue assez facilement la brume du brouillard, mais personne ne peut définir cet *état brumeux* dont on reconnaît l'influence sur la visibilité, ainsi que le remarquait Sir Napier Ghan en 1918. La brume et le brouillard sont des nuages formés de vapeur d'eau condensée et qui déposent de la rosée. Dans l'air brumeux, on se trouve environné d'air sec, le soleil est éblouissant. M. Guilbert a comparé la visibilité avec l'état hypométrique de l'air et il a constaté qu'à égalité d'humidité, la visibilité peut varier de 1 à 15. Cet auteur fixe les caractères de l'air brumeux ainsi qu'il suit : il n'a jamais l'apparence d'un nuage, il est sans relation avec la quantité de vapeur d'eau dans l'atmosphère, il s'observe aussi bien par temps humide que par temps sec, il ne dépose aucune humidité, il a lieu par ciel pur ou ciel couvert, il a lieu par temps calme ou par tempête et se laisse traverser par les rayons solaires ; il se produit quelles que soient la saison ou la température.

M. Guilbert conclut que c'est un phénomène des plus remarquables et constate que dans l'état de nos connaissances sur l'atmosphère, il est inexplicable. — M. C.

Marine nationale. — Adjudication à Cherbourg, le jeudi 17 novembre 1927, à 14 h. 30, pour la fourniture de vin rouge.

Importance de la fourniture : 9 degrés, 6.000 hectolitres ; 10 degrés, 1.000 hectolitres ; 12 degrés, 50 hectolitres.

Cautionnement : 5 % du montant de la soumission.

Demander le cahier des charges déposé au Service des Subsistances et Habillement, à Cherbourg, ainsi qu'au Ministère de la Marine, Bureau des Subsistances.

Bibliographie

Chimie du sol et des engrais. Essai de technique physico-chimique du sol arable. Analyse et amélioration des terres de culture, par E. Burban, ingénieur chimiste, licencié ès-sciences. Un volume de 230 pages illustrées : broché, 9 fr.; franco, 9,90. — Librairie Spéciale Agricole, 58, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

L'agriculture française s'est organisée d'une façon remarquable au point de vue économique. Ses Associations diverses et ses Mutuelles sont une garantie sérieuse contre de nombreux risques d'exploitation et constituent par cela même une source importante de profits, mais de profits indirects, faits seulement de « moins à perdre ».

Le Progrès Technique et l'augmentation des rendements — si variables une même année et dans une même région — procurent des gains véritables, toujours supérieurs à eux-mêmes.

« Ceci doit donc compléter cela. » Le livre de M. Burban traite des moyens pratiques de concilier, en vue de l'obtention des meilleurs rendements possibles, les ressources climatériques, physico-chimiques et géologiques de chaque région, avec les méthodes scientifiques complémentaires.

Cet ouvrage, qui diffère totalement des traités théoriques et classiques parus à ce jour, n'est ni un almanach, ni un traité général d'agriculture. C'est le premier des guides futurs de l'agriculteur moderne et de tous les techniciens du sol arable. — Envoi gratis et franco sur demande du catalogue général de Librairie Agricole.

(1) Académie des Sciences, 17 août 1926.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 2 fr. 35 à 3 fr. 20 le litre.

Vente en demi-gros : Vins rouges de 8° à 10°, de 565 à 665 fr. ; Vins blancs de 8° 1/2 à 10° 1/2, de 665 à 700 francs la pièce.

Prix au détail : vin rouge, de 660 à 710 fr., vin blanc dit de comptoir, 720 fr. à » fr. Bordeaux rouge vieux 900 fr., Bordeaux blanc vieux 950 fr. Ces prix s'entendent à la pièce nue.

Vallée de la Loire. — *Orléanais.* — Vins rouges du pays, Gris Meunier, 250 fr. à 260 fr. la pièce nue. Vins blancs de Sologne, la pièce nue, de » à » francs. Vins blancs de Blois, » à » francs la pièce nue.

Vins de Touraine : Vouvray, de 700 à 1.000 francs. Bourgueil ou Chinon, à » francs l'hectolitre. Vins blancs, de » à » francs. Vins rouges, de » à » francs l'hectolitre à la propriété. Rouges Saint-Avertin, de 600 à 650 fr.

Vins d'Anjou : Vins rougets, 550 fr. à 650 fr. Rouges, 600 fr. à » fr. Rouges supérieurs, de 700 fr. à 1.000 fr. Vins blancs, de » fr. à » fr. Vins blancs supérieurs, de » fr. à » fr. la barrique.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1927. Voici les prix actuels avec vente sur lie au cellier, 1er choix, 550 à 600 fr. ; 2e choix, de 225 à 550 francs. Gros plant 1927, de 350 à 400 fr, la pièce de 228 litres.

Algérie. — Vins 1927 toutes qualités réunies, le degré 12 fr. 50 à 16 fr. 50. Vins blancs, de 13 fr. 50 à 16 fr. 50 le degré Trois-six de marc, de » à » fr. Trois-six de vin 96/97°, de » francs; les 100°, » francs.

Midi. — *Nîmes (7 novembre 1927).* — *Cote officielle :* Vins rouges : Récolte 1927, de 16 fr. » à 18 fr. le degré; Vins rouges supérieurs Costières, de 18 à 19 fr. le degré. Clairettes, de 18 fr. à » fr. le degré. Trois-six de vin 86°, de 775 fr. à 800 fr.; trois-six de marc 86°, de 690 fr. à 710 fr.; eau-de-vie de marc 52°. de 390 fr. à 410 fr. l'hectolitre.

Montpellier (25 octobre 1927). — Récolte 1927 : Vins rouges, de 7° à 10°5, de 115 fr. à 175 fr. l'hecto. Rosé, le degré de 17 à 18 fr. ». Blancs de blanc, de 9 à 10°5, de 18 à 19 fr. le degré. Esprit 3/6 rectifié, de 95 à 97°, » francs les 100 degrés. Eaux-de-vie de Montpellier à 52°, 350 fr. à 377 fr. l'hectolitre. Marc 86°, 623 fr. 50 l'hecto.

Béziers (4 novembre). — Récolte 1927 : Vins rouges de 7°5 à 11°, de 120 à 200 fr. Vins rosés, de 9°5 à 10°5, de » fr. » à » fr. »; Bourrets et Picpouls, de 9 à 11°, de 158 à 190 fr. l'hectolitre. Trois-six de vin, 86°, 750 fr. à 770 fr. Eau-de-vie de Béziers 52°, 475 fr.; trois-six de marc 86°, 620 fr. à 640 fr. Eau-de-vie de marc 52°, de 375 à 380 francs.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 6 novembre 1927.

Vins rouges de 9 à 12°, de 160 à 210 fr. avec appellation d'origine Minervois.

Carcassonne (5 novembre). — Récolte 1927 : vins rouges de 17 fr. à 18 fr. le degré. Alcools, trois-six vin, de 100°, de » fr. à » fr. l'hectolitre; trois-six de marc, de » à » francs l'hectolitre.

Perpignan (5 novembre). — Vins rouges de 8 à 12°, de 16 fr. 50 à 17 fr. le degré. Alcool rectifié, » francs l'hectolitre les 100 degrés.

Vins d'Alsace : Vins blancs courants : Nouveaux 1927, 280 à 320 fr. Haut-Rhin, 280 à 320 fr. Bas-Rhin, vieux, 340 à 380 fr. Haut-Rhin, 320 à 340 fr. Bas-Rhin. Vins blancs supérieurs : Nouveaux 1927, 340 à 380 fr., Haut-Rhin, 300 à 340 fr. Bas-Rhin. Vins vieux, 380 à 450 fr. Haut-Rhin, 320 à 360 fr. Bas-Rhin. Vins blancs fins nouveaux, » à » Haut-Rhin, » à » Bas-Rhin. Vins vieux, 500 à 600 fr. Haut-Rhin et » à » Bas-Rhin.

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, les 100 kilos, 137 fr. 00 à 143 fr. 00 ; orges, 111 fr. à 116 fr., escourgeons, 106 fr. à 111 fr. ; maïs, 105 à 108 fr. »; seigle, 108 à 117 fr. ; sarrasin, 97 fr. à 102 fr. ; sorgho, » fr. à » fr. » ; avoines, 90 fr. à 101 fr. » On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 140 fr. 80. — Buenos-Ayres, 118 fr. 04. — Chicago, 118 fr. 16. — Sons, 58 fr. à 100 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de 55 à 80 fr. — Blanche, de 30 à 50 fr. ; jaune commune, de 42 à 46 francs; Saucisse rouge, de 50 à 54 francs; d'Algérie, de » fr. à » fr. — Rosa, 80 à 95 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kg à Paris : Paille de blé, 160 à 190 francs ; paille d'avoine, de 165 à 195 fr. paille de seigle, 160 à 190 fr. ; luzerne, 355 à 395 fr. ; foin, 325 à 365 fr.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 135 fr. » (Marseille) ; d'arachide rufisque extra-blanc, 130 fr. (Marseille); palmistes 96 fr. 00 ; de coprah, 117 francs.

Esprits et sucres. — Alcool 86°, de 700 fr. à 750 fr. l'hecto nu. — Sucres blancs cristallisés nus 100 kgr., 192 fr. 00 à 193 fr. ».

Bétail (La Villette le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 2 fr. 00 à 12 fr. 00. — Veaux, 5 fr. 00 à 13 fr. 50. — Moutons, 3 fr. 50 à 18 fr. 00. — Porcs, 9 fr. 00 à 14 fr. 00.

Crème de tartre, » fr. les 100 kilos; Tartre brut, 2 fr. 90 à 3 fr. 70 le kilo. — Lies de vin liquides, de 25 à 35 fr. l'hectolitre.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 17 fr. 50 le kg. — Acide citrique, 22 fr. 00 le kilogr. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kg. — Anhydride sulfureux, 250 à » francs. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche) 18 % de potasse, 17 fr. 50 ; sulfate de potasse /46 %, 98 fr. 70 ; chlorure de potassium, 49 % 72 fr. 00. — *Engrais azotés* : Nitrate de soude 15 % d'azote. de £ 11 2/3 à £ 115/6 les 100 kilos. — Nitrate de potasse, 210 à 225 francs les 100 kg., sulfate d'ammoniaque (20 %), 122 à » francs. — *Engrais phosphatés* : Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 27 fr. 50 à 32 fr. » les 100 kg. ; superphosphate d'os (G. M.), (0.5 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 46 fr. 00. — Os dissous (2 % d'azote, 10 % d'acide phosphorique), 51 fr. ». — Cyanamide « En sac » granulé 15 % d'azote, 88 fr. 50.

Sulfate de cuivre, de 285 à 295 francs les 100 kilos. — **Sulfate de fer** 9/10 % en sacs de 100 kil., 36 fr. à ». — **Soufre sublimé** pur, 145 à » fr. — **Soufre trituré**, 108 fr. 50. — **Chaux**, 33 %, » à 32 fr. — **Nicotine** à 500 gr., 375 fr. les 5 litres. — **Arseniate de plomb**, 710 fr. les 100 kg. — **Suifs Glycérinés** 80 %, 640 fr. les 100 kg.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Raisins blancs du Midi, 300 à 650 francs; Raisins noirs, 350 à 450 fr. les 100 k. — Bananes Canada, 105 à 150 fr. — Noix vertes de 350 à 620 les 100 kg. ; Tomates Paris, de 100 à 250 fr. Endives françaises, de 350 à 580 fr. — Citrons Algérie, 60 à 100 fr. le 100. — Ail, 80 à 180 fr. les 100 kg. — Champignons, 700 à 1.800 fr. — Epinards, 110 à 150 fr. les 100 kg. — Romaine, 30 à 80 fr. les 100 kg. — Choux-fleurs, 20 à 200 fr. le 100. — Oranges, 300 à 500 fr. — Artichauts bretons, 30 à 130 fr. — Haricots verts Midi, de 250 à 800 fr. — Pois verts, 300 à 350 fr. — Poireaux, 125 à 250 fr. les 100 bottes. — Oignons, 70 à 150 fr. les 100 bottes. — Poires choix, 300 à 1.200 fr. le cent. — Poires communes, 50 à 250 fr. le cent. — Pommes choix, 200 à 500 fr. — Pommes communes, 50 à 150 fr.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 30 octobre au samedi 5 novembre 1927

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.
	PARIS					TOULOUSE			
Dimanche.	18 »	7 »	12. 5	»	....30....	22 »	14 »	18 »	»
Lundi.....	20 »	11 »	15. 5	»	....31....	21 »	13 »	17 »	»
Mardi.....	17 »	9 »	13 »	0.7	.... 1....	14 »	10 »	12 »	14.1
Mercredi..	11 »	10 »	10. 5	0.1	.... 2....	17 »	5 »	11 »	»
Jeudi.....	17 »	7 »	12 »	»	.... 3....	16 »	4 »	10 »	»
Vendredi..	20 »	7 »	13. 5	0.1	.... 4....	21 »	5 »	13 »	»
Samedi....	11 »	7 »	9 »	1	.... 5....	17 »	8 »	12. 5	»
	STRASBOURG					NIMES			
Dimanche.	18 »	2 »	10 »	0.2	....30....	22 »	11 »	16. 5	»
Lundi.....	10 »	6 »	8 »	0.2	....31....	» »	15 »	» »	»
Mardi.....	21 »	9 »	15 »	0.2	.... 1....	17 »	25 »	21 »	12
Mercredi..	16 »	5 »	10. 5	»	.... 2....	19 »	10 »	14. 5	»
Jeudi.....	14 »	6 »	10 »	»	.... 3....	21 »	9 »	14. 5	»
Vendredi..	20 »	» »	» »	0.1	.... 4....	24 »	8 »	16 »	»
Samedi....	20 »	9 »	14. 5	0.2	.... 5....	24 »	9 »	16. 5	»
	LYON					BORDEAUX			
Dimanche.	22 »	4 »	13 »	»	....30....	21 »	11 »	16. 5	»
Lundi.....	22 »	10 »	16 »	»	....31....	20 »	11 »	15. 5	3
Mardi.....	20 »	10 »	15 »	8.4	.... 1....	17 »	10 »	13. 5	»
Mercredi..	15 »	5 »	10 »	»	.... 2....	18 »	4 »	11 »	»
Jeudi.. ...	16 »	5 »	10. 5	»	.... 3....	17 »	6 »	11. 5	»
Vendredi..	19 »	6 »	12. 5	»	.... 4....	24 »	» »	» »	»
Samedi....	20 »	6 »	13 »	»	.... 5....	20 »	» »	» »	1
	MARIGNANE					NANTES			
Dimanche.	23 »	8 »	15. 5	»	....30....	» »	10 »	» »	0.1
Lundi.....	23 »	14 »	18. 5	»	....31....	19 »	» »	» »	»
Mardi.....	20 »	10 »	15 »	50	.... 1....	» »	» »	» »	»
Mercredi..	23 »	8 »	15. 5	»	.... 2....	13 »	9 »	11 »	»
Jeudi.....	22 »	6 »	14 »	»	.... 3....	18 »	4 »	11 »	0.1
Vendredi..	22 »	8 »	15 »	»	.... 4....	19 »	10 »	14. 5	»
Samedi....	23 »	6 »	14. 5	»	.... 5....	15 »	7 »	11 »	0.3

Le Gérant : P. Neveu.

PARIS. — SOC. G^ne D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.